

À terme, la loi Macron rapporterait 0,3 % de croissance

La loi Macron pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances pourrait permettre 0,3 % de croissance supplémentaire d'ici à cinq ans. C'est le calcul de l'OCDE qui a remis un rapport au ministre de l'Économie. L'Organisation pour la coopération et le développement économiques es-

time que la réforme des professions réglementées rapporterait 0,1 %, l'ouverture des commerces le dimanche et en soirée, 0,08 %, la libéralisation du transport par autocar, 0,05 %, la simplification des plans sociaux, 0,02 %, et la réforme du permis de conduire, 0,01 %.

Très légère baisse de la pauvreté

À 14 %, la proportion de pauvres, en France, recule, selon l'Insee, de 0,3 point en 2013 par rapport à 2012.

Quand une personne seule dispose de moins de 1 000 € par mois, elle vit en dessous du seuil de pauvreté.

Selon l'étude « revenus fiscaux et sociaux » de l'Institut national de la statistique, publiée hier, 14 % de la population française se trouvait dans cette situation en 2013, contre 14,3 % en 2012. Et les plus modestes ont connu la première (petite) augmentation de leur niveau de vie depuis le début de la crise en 2008.

Pour autant, selon ATD Quart Monde, « il s'agit surtout d'une diminution mathématique ». « Une baisse de 0,3 % ne peut pas se constater sur le terrain, les pauvres n'ont pas du tout vu leur situation changer », a réagi l'association.

Réduction des inégalités

« L'intensité » de la pauvreté a diminué en 2013, selon l'Insee, en raison notamment de la revalorisation de certaines prestations sociales (RSA et allocation logement). C'est parmi les chômeurs et les adultes de moins de 30 ans que la pauvreté a le plus reculé (- 1,4 point à 37,3 % pour les

premiers), en raison d'une augmentation des montants d'allocations chômage perçues.

Les actifs ont bénéficié, eux, d'une hausse de leurs revenus salariaux, grâce à une augmentation des heures travaillées sur l'année.

En revanche, après deux années consécutives de baisse, le taux de pauvreté des retraités a augmenté en 2013 (7,9 % contre 7,7 % en 2012), car la revalorisation du minimum vieillesse a été moindre que par les années passées.

De leur côté, les personnes les plus aisées ont vu leur niveau de vie diminuer en raison d'une baisse marquée des revenus du patrimoine (dividendes, intérêts...) et de la hausse des impôts. Ce qui fait que « la réduction des inégalités, amorcée en 2012, s'est accentuée en 2013 », analyse l'Insee.

À noter que les 10 % des personnes les plus aisées ont eu un niveau de vie supérieur à 37 200 €, quand les 10 % les plus modestes disposaient de moins de 10 730 € par an.